



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement


N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| | | |
|--|---|---|
| Date de réception 06/08/2015 | Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 06/08/2015 | N° d'enregistrement F09315P0167 |
|--|---|---|

1. Intitulé du projet

Réaménagement de l'allée de la Gare - Commune de La Trinité

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPF PACA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Didier LAPACHERIE, Directeur général Adjoint Opérationnel

RCS / SIRET

Forme juridique E.P.I.C

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|--|
| 6.d) | Élargissement de la voirie sur un linéaire de 30 m environ. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste au réaménagement de l'allée de la gare sur une emprise de 18 m de large sur la commune de La Trinité.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce projet consiste à réaménager l'allée de la gare dans la continuité du boulevard De Gaulle afin d'améliorer la visibilité vers la gare depuis le boulevard pour les piétons et les automobilistes et de mieux signaler l'accès à cette gare

Le projet prévoit :

- la création d'une circulation douce entre le boulevard et la gare,
- l'aménagement de places dont des places PMR,
- l'accompagnement végétal le long de l'allée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Ce projet comprend :

- démolition d'un bâti,
- préparation des sols,
- travaux de voirie (corps de chaussées, bordures etc.),
- plantations arborées,
- pose d'un candélabre,
- pose de la signalisation horizontale et verticale.

Les travaux respecteront la charte "Chantier Vert" élaborée par La Métropole Nice Côte d'Azur dont fait partie la commune de La Trinité. Durant cette phase, les accès à la gare et la circulation seront maintenus.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet réalisé, l'allée de gare, de 18 m de large, améliorera la visibilité de l'accès à la gare et sera plus adapté à la circulation douce entre le boulevard De Gaulle et la gare.

La réhabilitation de l'allée de la gare permettra de créer des places de stationnement dont des places PMR et de réaliser un aménagement paysager en lien avec l'opération de renouvellement urbain du centre ville.

Le projet n'engendrera aucune modification de trafic.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DUP avec parcellaire conjointe

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre de la procédure "d'étude au cas par cas" et pour la DUP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|------------------------------|--------------------|
| Superficie globale du projet | 576 m ² |
| Longueur de la voie | 32 m environ |
| Largeur de la voie | 18 m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée de la Gare
06340 La Trinité

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 18 ' 44 " E Lat. 43 ° 44 ' 33 " N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 18 ' 43 " E Lat. 43 ° 44 ' 34 " N

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce projet de voirie s'inscrit dans un programme comprenant également la réalisation d'un ensemble immobilier neuf de logements en mixité sociale sur le boulevard De Gaulle, au Sud immédiat de l'allée de la gare.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La voie est déjà existante sur le lieu du projet, il s'agit de l'allée de la gare.

Actuellement, la voie est en double sens avec 5 places de stationnement sur le côté sud et un trottoir sur le côté opposé avec des potelets.

Une partie des terrains d'assiette du projet sont bâties.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes, approuvée le 2 décembre 2003 (bande côtière, zone du Moyen Pays).
- La Métropole Nice Côte d'Azur créée le 1er janvier 2012 dont fait partie la commune de La Trinité.
- PLU, approuvé le 19/12/2011 et modifié le 20/12/2013, Zone UM dits Plan Gabaritaire, secteur UMr du futur Eco-Quartier Anatole France. Une servitude d'utilité publique (AC1) concerne le site du projet.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'APB le plus proche est celui des Falaises de Riviera à 2,5 km environ de la zone d'étude. La ZNIEFF terrestre de type I la plus proche est celle de la Grande Comiche et plateau de la Justice à 1,5 km environ de la zone d'étude. La ZNIEFF terrestre de type II la plus proche est celle du Mont Vinaigrier à 1,6 km du projet. |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de La Trinité est concernée par le PPBE Nice Côte d'Azur 2010-2015. Le site d'étude est défini comme ayant un niveau sonore variant de 60 à 70 dB(A). |

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?
 si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

PPR Inondation approuvé le 17/11/1999.
 PPR Mouvement de terrain approuvé le 17/11/1999.
 PPR Incendie de forêt a été prescrit le 16/02/2003.
 La commune est concernée par un risque sismique en zone 4 c'est à dire de sismicité moyenne.

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le site inscrit le plus proche est celui du Littoral Nice-Menton à 1,6 km environ de la zone d'étude.

| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche est celui des Corniches de la Riviera à 1,3 km environ de la zone d'étude. |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site du projet se trouve dans le périmètre de protection des 500 m autour du monument historique inscrit qu'est l'église paroissiale de la Sainte Trinité, Place Dom Jacques FIGHIERA. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | | | |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | est-il excédentaire en matériaux ? |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | est-il déficitaire en matériaux ? |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? |
| Milieu naturel | | | |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? |
| | | | Le site étant situé en zone urbaine et actuellement entièrement occupé par la voirie, le projet ne portera pas atteinte à la faune et à la flore. |

Le projet prévoit d'ajouter des arbres et des plantations basses.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Le projet consiste au réaménagement d'une voie existante dans le centre ville. La zone d'étude est donc soumise aux nuisances sonores engendrées par le centre urbain.

Le projet n'engendre pas de nuisances sonores supplémentaires lors de la phase d'exploitation. Seul le chantier sera source de nuisances sonores temporaires.

Le projet consiste au réaménagement d'une voie existante dans le centre ville. Les seules nuisances olfactives existantes sur le site peuvent être relatives à la consommation de carburants par les véhicules dans le centre urbain.

Le projet ne prévoyant pas l'augmentation du trafic, il n'engendre aucune nuisance olfactive.

Le projet consiste au réaménagement d'une voie existante dans le centre ville. Seul le chantier sera source de vibrations temporaires.

En phase d'exploitation le projet n'aura aucun impact sur les vibrations.

| | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet consiste au réaménagement d'une voie existante dans le centre ville. La zone urbaine étant déjà éclairée, il n'y aucune modification de l'éclairage par le projet. |
| Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La pollution atmosphérique existante sur le site est relative aux émissions de gaz engendrées par le trafic de véhicules sur le boulevard De Gaulle et l'allée de la gare. Le projet ne prévoyant pas une augmentation du trafic, il n'engendre pas de rejets de polluants dans l'air. En phase chantier, les engins de chantier et les travaux entrepris (terrassement, reprise de la voirie, etc.) seront source de pollution. Mais cette pollution sera temporaire et peu importante vu la faible ampleur du chantier. |
| Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Comme actuellement, les eaux pluviales de l'allée de la Gare seront envoyées dans le réseau collecteur existant et prévu à cet effet. |
| Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase chantier, le projet devrait générer de très faibles quantités de déchets non dangereux. Les opérateurs de travaux publics et la Métropole NCA se sont engagés à une gestion durable de ces derniers au sein de la charte "Chantier vert". En phase exploitation, le projet n'est pas générateur de déchets. |
| Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La modification du paysage sera très limitée et visible de façon très proche, par les usagers et les riverains de l'impasse . Cette modification ne sera que minime vu la faible ampleur du projet mais le projet a un impact qualitatif sur le paysage proche, dans le prolongement des aménagements présents le long du boulevard de Gaulle. Les dispositions relatives à la servitude d'utilité publique relative à la protection des monuments historiques seront respectées. |
| Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prévoit un accès pour le circulation douce entre le boulevard De Gaulle et la gare ainsi que des stationnements de places PMR. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'allée de la gare est une voie, sur la commune de La Trinité, reliant sur le boulevard De Gaulle à la gare SNCF et à un parking. Le réaménagement de cette voie s'inscrit en cohérence avec les aménagements d'espaces publics du centre ville et également dans un programme de travaux comprenant un ensemble immobilier neuf de logements de mixité sociale. Le projet a pour objectif de réaliser une voie d'une emprise de 18 m afin de créer un large trottoir favorisant la circulation douce et permettant une plus grande visibilité aux usagers. Il prévoit aussi la création d'une dizaine de places de stationnement dont des places PMR.

Aucun espace naturel, agricole ou forestier ne sera affectée par le projet. Au contraire, l'aménagement de cette voie en milieu urbain intègre une composante végétale en plantant tout un alignement végétal le long de l'allée.

Il n'est pas prévu d'impacter un cours d'eau, aucun captage AEP ni aucune nappe souterraine. Le patrimoine culturel ne sera pas non plus touché. Le projet n'aura aucun impact sur le trafic.

Ainsi, au vu :

- de la qualité du projet,
- de la non modification des trafics liée au projet,
- de l'absence d'impacts négatifs du projet sur l'environnement,
- des impacts positifs du projet notamment dans la visibilité des usagers et l'accès aux piétons à la gare,
- de la faible ampleur de travaux,
- du respect prévu de la charte "Chantier vert" de la métropole en phase travaux,

il nous semble que le projet de réaménagement de l'allée de la Gare peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | |
|-------|--|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; x |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; x |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; x |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; x |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet | |
|-------|--|
| | |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Marseille

le, 04/08/2015

Le Directeur Général Adjoint-Opérationnel

Signature


Didier LAPACHERIE